



*Cher collègue,  
vous connaissez ce qu'est la norme SA 8000 et vous connaissez les engagements que CFP a décidé de prendre à travers la définition de ses principes POLITIQUE et du CODE D'ÉTHIQUE.*

*Ce formulaire, accessible à tous les travailleurs, peut être utilisé pour signaler toute NON-CONFORMITÉ détectée par rapport aux normes que CFP s'est donnée et a remises à ses fournisseurs et, en cas de signalement non anonyme, il peut être envoyé à l'équipe de performance sociale (SPT) par e-mail [spt@cfpmo.it](mailto:spt@cfpmo.it), au Président ou au Représentant du système d'Éthique ou au Représentant des Travailleurs pour l'Éthique. En cas de signalement anonyme, la plateforme en ligne du site doit être utilisée <https://cfpmo.whistletech.online/#/>*

*Les signalements qu'il rapporte, anonymement ou non, seront en tout cas appréciés et le Président de la CFP remercie désormais tous ceux qui s'engagent à les lui transmettre dans les plus brefs délais..*

*Outre la protection de la confidentialité de l'identité du déclarant et des sujets mentionnés dans le rapport, ainsi que de son contenu, il existe d'autres formes de protection garanties par CFP Soc. Coop.  
En effet, la protection est garantie à l'auteur du signalement contre toute forme de représailles ou de discrimination dont il pourrait subir à la suite et du fait d'un signalement. Les représailles désignent tout acte ou omission menacé ou réel, direct ou indirect, lié ou résultant de rapports faisant état d'actes répréhensibles réels ou suspectés, qui cause ou peut causer un préjudice physique ou psychologique, un dommage à la réputation d'une personne, une perte économique..*

*Dans un délai de 7 jours, la personne qui reçoit le signalement confirme au déclarant qu'elle a pris en charge le signalement..*

*Dans un délai de 3 mois à compter du jour du rapport, le destinataire communique au déclarant un retour d'information sur les activités d'évaluation réalisées pour vérifier les informations communiquées dans le rapport..*

*Les travailleurs du CFP, s'ils le jugent approprié, peuvent adresser leurs plaintes à l'extérieur de l'organisation du CFP. La réclamation peut notamment être adressée à l'organisme de certification tiers:*

*• Bureau Veritas Italia Spa – Divisione Certificazione Att.ne Responsabile CSR Viale Monza, 347, 20126 Milano E-mail: [csr@it.bureauveritas.com](mailto:csr@it.bureauveritas.com)*

*ou directement à l'organisme d'accréditation et de contrôle*

*• Social Accountability Accreditation Services (SAAS) 9 East 37th Street, 10th Floor, New York, NY 10016 Tel: (212) 391-2106 Fax: (212) 684-1515 E-mail: [saas@saasaccreditation.org](mailto:saas@saasaccreditation.org)*

**Compilateur:**

**Date**

**NON-CONFORMITÉ/PLAINT DÉTECTÉ CONCERNANT:**

	<b>DESCRIPTION DE LA NON-CONFORMITÉ/RÉCLAMATION</b>
<b>Le travail des enfants</b>	
<b>Travail forcé et obligatoire</b>	
<b>Santé et sécurité</b>	
<b>Liberté d'association et droit de négociation collective</b>	
<b>Discrimination</b>	
<b>Procédures disciplinaires</b>	
<b>horaire de travail</b>	
<b>Rémunération</b>	
<b>La gestion du système</b>	